

# ÉDITO

Par Francis Van de Woestyne

## *Vérité et responsabilité*

Nous sommes le 11 avril 1994 : le génocide des Tutsis a débuté au Rwanda. Deux mille d'entre eux sont rassemblés, avec des opposants hutus, à l'Ecole technique officielle de Kigali, encerclée par des milices hutues.

Entre les deux : des paras belges qui protègent les civils d'un éventuel assaut. Mais un ordre, venu de Belgique, pousse les militaires à quitter leur poste pour aller protéger l'évacuation des civils belges à l'aéroport. La voie est libre. Les milices entrent en action : sur les 2 000 assiégés, il n'y aura qu'une cinquantaine de survivants.

Quelle est la responsabilité de l'Etat belge, des militaires belges, qui agissaient sous la bannière de l'Onu ? En 2010, le tribunal de première instance de Bruxelles ne s'était pas prononcé. Une procédure en appel (au civil), intentée par trois familles de survivants rwandais, a lieu ce vendredi à Bruxelles. La Belgique n'a jamais cherché à se défaire de sa responsabilité historique dans la situation rwandaise. La mauvaise gestion coloniale des différences ethniques (soutien à la minorité tutsie puis à la majorité hutue), le refus de laisser le Roi faire campagne au Rwanda lors du référendum sur la monarchie (1961), le soutien aux politiques "ethnacistes" menées après l'indépendance par les premiers présidents Kayibanda et Habyarimana ont pu donner le sentiment que les Belges avaient, par leurs attermolements, attisé la haine entre les ethnies. Face à l'Histoire, la Belgique a voulu connaître la vérité en créant une commission d'enquête parlementaire. Une fois la responsabilité historique partiellement établie, le Premier ministre de l'époque, Guy Verhofstadt a, en 2000, demandé pardon aux Rwandais pour le rôle de la Belgique dans le génocide. Par cette double démarche – la commission parlementaire et le pardon – la Belgique a fait œuvre de pionnier. Quelle que soit l'issue de la procédure en appel, le verdict sera intéressant pour l'ensemble de la communauté internationale et permettra peut-être de dresser un cadre précis pour les futures opérations de l'Onu.